

# CONNEXIONS

RAPPORT ANNUEL 2020-2021





**WDBA APWD**  
WINDSOR-DETROIT BRIDGE AUTHORITY | AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DETROIT

**Nous tenons à souligner que le terrain au Canada où le projet de Pont international Gordie-Howe sera construit se trouve sur le territoire anichinabé. Les Anichinabés de la région de Windsor sont connus sous le nom de Confédération des Trois Feux, qui regroupe les nations ojibwée, odawa et potawatomi. Ce territoire a également servi de lieu de refuge pour le peuple huron-wendat.**

## TABLE DES MATIÈRES

3	Lettre du président	33	Résultats financiers de 2020-2021
5	Lettre du directeur général	40	Rapport de l'auditeur indépendant
7	Qui nous sommes	44	États financiers
9	À propos de nous	49	Notes complémentaires aux états financiers
11	La réponse à la COVID-19	66	Rapport de l'auditeur indépendant
13	Survol du projet	70	État des contributions canadiennes et état des contributions canadiennes non récupérées
17	Objectifs stratégiques	71	Notes afférentes à l'État des contributions canadiennes et à l'État des contributions canadiennes non récupérées
19	Avancement de la construction	75	Socialiser
21	Prix et études de cas		
23	Engagement en faveur du développement durable		
27	Connecter avec nos communautés		
30	Rester en contact		
31	Se connecter par les arts		

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



DWIGHT DUNCAN  
PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'APWD

Cette année se déroule sous le signe de la « connexion ». Il est facile de faire une analogie entre la construction d'un pont et la mise en relation des économies de deux pays, mais notre projet signifie bien plus que cela. Il s'agit des liens que nous établissons avec les communautés, les entreprises et les parties prenantes des deux côtés de la frontière.

L'exercice 2020-2021 a commencé quelques semaines seulement après la déclaration de la pandémie mondiale, qui a bouleversé presque tous les aspects de notre univers. Ce fut une année au cours de laquelle nous avons dû nous adapter aux nouvelles normes de travail à distance et repenser la meilleure façon de rester connectés entre nous et avec les personnes directement engagées sur le projet.

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a réagi rapidement à la pandémie. Nous avons mis en place des normes de santé et de sécurité rigoureuses pour protéger notre équipe qui continuait à travailler sur le projet du Pont international Gordie-Howe. Nous avons mis en place une politique de travail à distance pour un grand nombre de nos employés. Notre conseil d'administration a tenu des réunions à distance. Nous avons adopté une approche innovante pour maintenir nos contacts avec les communautés au Canada et aux États-Unis. Malgré tout, et en dépit des défis posés par la pandémie, nous sommes restés connectés.

Au cours du dernier exercice, l'APWD a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques. Cela inclut la réalisation de notre mandat : la surveillance de la construction du projet du Pont international Gordie-Howe. Nous avons tenu des rencontres conjointes avec les conseils d'administration et l'exécutif de Bridging North America (BNA) afin de renforcer nos relations. Nous avons également maintenu une stratégie fructueuse d'engagement et de communication, afin de nous assurer que nos parties prenantes soient tenues informées. Il est important de noter que nous avons commencé à planifier notre préparation opérationnelle afin de soutenir la transition entre la phase de construction du projet et le moment où le premier véhicule traversera le pont.

Nos succès au cours du dernier exercice sont dus au dévouement de notre personnel, de nos partenaires du Michigan Department of Transportation (MDOT) et de notre conseil d'administration. Le travail est soutenu par l'engagement des l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Service des douanes et de la protection des États-Unis et de l'Administration des services généraux des États-Unis. Je vous remercie pour vos contributions individuelles et collectives. Je tiens également à remercier les représentants du gouvernement du Canada avec lesquels nous travaillons chaque jour pour leur confiance et leur soutien continus.

En tant que société d'État, nous nous engageons à entretenir nos relations et nous nous réjouissons de notre succès continu dans les années à venir.

Soyez prudent et restez en bonne santé,

Dwight Duncan  
Président

Twitter: @DwightDuncan LinkedIn.com/inDwightDuncan

# MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

L'exercice 2020-2021 a été une année de défis et d'accomplissements. Alors que la pandémie a eu un impact considérable sur la façon dont nous menons notre vie quotidienne, tant personnelle que professionnelle, l'APWD a fait de grands progrès dans le cadre de la réalisation du projet du Pont international Gordie-Howe.

Notre personnel a pu aisément passer du travail dans nos bureaux avec leurs collègues au travail à distance. Ce changement d'environnement de travail n'a toutefois pas entraîné de changement dans notre productivité. Nous avons continué à superviser le projet et des progrès significatifs ont été réalisés sur les quatre composantes : les points d'entrée canadien et américain (PDE), l'échangeur du Michigan et le pont lui-même.

Une grande partie de ces progrès est visible. Vous pouvez voir les tours massives du pont qui commencent à s'élever des deux côtés de la frontière. Les terrains des PDE sont prêts pour la construction de bâtiments. Les travaux en cours sur l'échangeur du Michigan ont été spectaculaires, avec la démolition des ponts routiers et piétonniers existants pour faire place à de nouvelles structures améliorées. Nos progrès sont documentés sur le site Web du projet et je vous invite à regarder les photos et les vidéos à l'adresse suivante [www.gordiehoweinternationalbridge.com](http://www.gordiehoweinternationalbridge.com).

Tout comme nos progrès transforment la silhouette de Windsor et de Détroit, nous nous efforçons de contribuer à l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales des communautés situées de part et d'autre de la frontière. Nous avons établi des liens avec nos intervenants, nous les avons tenus informés et nous avons répondu à leurs besoins. Le plan d'avantages pour la communauté du Pont international Gordie-Howe a reçu des éloges de la part des membres de la communauté et a été cité comme référence en matière de marchés publics socialement responsables qui offrent des avantages positifs.



BRYCE PHILLIPS  
PREMIER DIRIGEANT, APWD

Dans tout ce que nous faisons, nous tenons compte des impacts financiers et non financiers de nos activités en intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques dans notre approche de gestion. Nous nous engageons à intégrer la notion de durabilité dans nos décisions, autant dans la réalisation du projet de construction du Pont international Gordie-Howe que dans notre gestion organisationnelle.

Notre travail n'est pas passé inaperçu. L'année dernière, l'APWD et le projet lui-même ont été reconnus par des associations professionnelles et des associations universitaires.

L'établissement de liens solides avec nos employés, nos parties prenantes, nos partenaires, nos communautés et l'environnement est au cœur de nos valeurs en tant qu'organisation et est essentiel à notre réussite et à notre innovation continue.

Je tiens à remercier notre équipe de l'APWD pour avoir adopté nos déclarations d'entreprise et pour leur incroyable dévouement, leur persévérance et leur engagement, tant au cours de l'exercice 2020-2021 que face à notre nouvelle réalité.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de sécurité en ces temps de changement constant,

A handwritten signature in black ink that reads "Bryce Phillips". The signature is fluid and cursive.

Bryce Phillips  
Premier dirigeant

Twitter: @WDBA\_CEO    LinkedIn.com/in/BrycePhillips

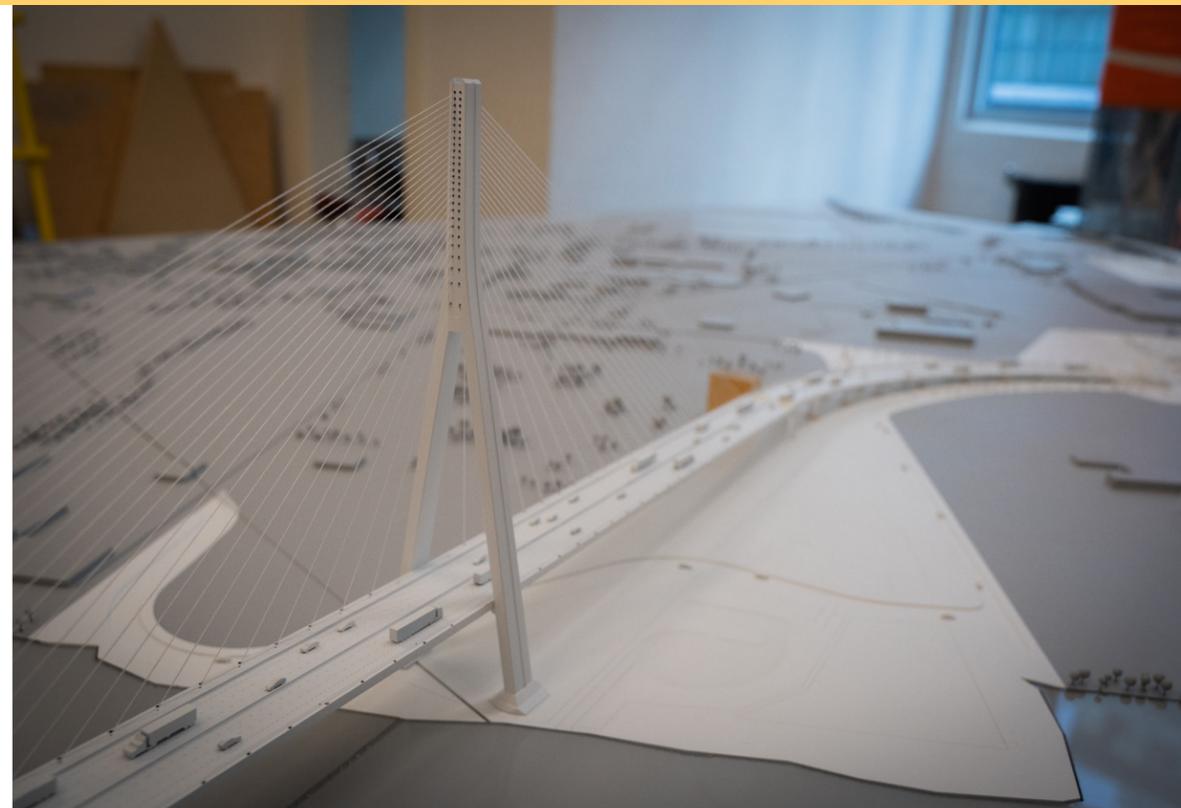
# QUI NOUS SOMMES

« L'APWD s'engage à créer un changement positif en collaboration avec notre personnel, nos parties prenantes, nos partenaires et nos communautés. »

*Bryce Phillips, Premier dirigeant, APDW*

## À propos de nous

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est une société d'État canadienne créée en 2012. Elle est responsable de la réalisation du projet du Pont international Gordie-Howe entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). À ce titre, nous sommes responsables de la supervision du projet de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America (BNA), pendant la construction et l'exploitation du nouveau passage. En tant qu'exploitant du nouveau pont, l'APWD déterminera et percevra tous les péages. L'APWD fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Elle est détenue à 100 % par le gouvernement du Canada et les pouvoirs nécessaires à l'exécution du mandat de la société d'État sont dévolus au conseil qui la dirige.



## Mandat

En vertu de ses lettres patentes et de l'Accord de passage, l'APWD est responsable de l'exécution des obligations de l'Autorité pour le franchissement de frontière à titre de partie à l'Accord de passage et de la construction et de l'exploitation du Pont international Gordie-Howe.

## Gouvernance

En tant que société d'État, l'APWD est redevable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), les devoirs et les responsabilités du conseil d'administration sont de définir les objectifs et les orientations de l'entreprise, d'assurer une bonne gouvernance, de surveiller le rendement financier, d'approuver les budgets et les états financiers, d'approuver les politiques et les règlements, ainsi que de veiller à ce que les risques soient identifiés et gérés.

## Mission

Construire et exploiter le Pont international Gordie-Howe, seul ou conjointement avec une ou plusieurs autorités gouvernementales, et de le faire directement ou en vertu d'un ou plusieurs accords de partenariat public-privé (accords PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé, obtenus par un processus d'appel d'offres comme prévu par l'Accord de passage.

## Autorité internationale

L'Autorité internationale est une entité de gouvernance conjointe entre le Canada et le Michigan, chargée de surveiller la conformité de l'APWD avec l'Accord de passage signé par le Canada et le Michigan.

L'Autorité internationale est composée de six membres, avec une représentation à parts égales du Canada et du Michigan. Deux membres sont nommés par le Canada, un par l'APWD et trois par le Michigan.

Pendant 2020/2021, il y avait:

- 6** réunions de l'Autorité internationale
- 17** réunions du conseil d'administration
- 4** réunions du comité de vérification
- 8** réunions du comité de gouvernance et des ressources humaines
- 5** réunions du comité des communications et des relations extérieures

## Conseil d'administration

L'APWD est dirigée par un président-directeur général (PDG) et gouvernée par un conseil d'administration dont les membres sont responsables de superviser les activités commerciales et les autres affaires de l'APWD. Le conseil d'administration est composé d'un maximum de neuf membres, dont le PDG. Tous les administrateurs sont nommés par le gouvernement du Canada, le PDG en poste pendant cinq ans et les directeurs en poste pendant une période maximale de quatre années.

Dwight Duncan – Président  
Karla Avis  
Marie Campagna  
Judi Cohen  
Shelly Cunningham  
André Juneau  
Rish Malhotra  
Michael Mueller  
Bryce Phillips

## Équipe de direction

L'équipe exécutive supervise les opérations quotidiennes de l'APWD conformément aux directives du conseil d'administration.

Bryce Phillips – Premier dirigeant  
Dries Brand – Vice-président, gestion de projets  
Heather Grondin – Vice-présidente des affaires générales et relations extérieures  
Ann Herten – Vice-présidente, ressources humaines  
Grant Hilbers – Vice-président des projets spéciaux (liaison Michigan)  
Leslie Martin – Vice-présidente administrative, génie et opérations  
Mike St. Amant – Dirigeant principal des finances et de l'administration  
Vicky Tuquero – Avocate générale

## Autorité internationale

Kristine Burr – Présidente, nommée par le Canada  
David Alade – nommé par le Michigan  
Eddie Francis – nommé par l'APWD  
Michael D. Hayes – nommé par le Michigan  
Birgit M. Klohs – nommée par le Michigan  
Roy Norton – nommé par le Canada



**100 % DE NOS EMPLOYÉS  
ONT REÇU DES OUTILS  
ET DES TECHNOLOGIES  
LEUR PERMETTANT DE  
TRAVAILLER À DISTANCE.**



**NOUS AVONS  
CÉLÉBRÉ LES 7  
ANS D'ACTIVITÉ DE  
L'APWD**



**EFFECTIF TOTAL  
92 EMPLOYÉS**  
(À L'EXCLUSION DES ÉTUDIANTS)

## Analyse comparative entre les sexes plus

L'APWD reconnaît l'importance de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et met en œuvre des stratégies pour développer une main-d'œuvre diversifiée. De plus, l'APWD continuera à appliquer une optique de diversité et d'inclusion lors de l'élaboration de ses politiques et programmes.

L'APWD a fourni une formation sur l'ACS+ à son équipe de direction et à ses comités de culture et de politique d'entreprise. Elle a également dispensé une formation sur la diversité, l'inclusion et les préjugés inconscients à l'ensemble du personnel. L'APWD a mené une enquête sur sa main-d'œuvre et, selon les résultats, elle continuera à développer les actions nécessaires pour soutenir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.

En matière de représentation, il existe une représentation visible et équitable des femmes au sein du conseil d'administration et du personnel de l'APWD.

# RÉPONSE À LA COVID-19



## Plus de 450

questionnaires de dépistage sur site ont été collectés, ce qui démontre l'efficacité de la formation, les protocoles ayant été suivis



## 104

employés de l'APWD ont reçu une formation sur le retour au bureau et sur le chantier, notamment sur les procédures de travail et les mesures de sécurité



## 210

communications partagées avec le personnel des bureaux et des chantiers de construction



Le groupe de travail sur la pandémie a consacré plus de **100** heures à la recherche et à l'élaboration d'un plan d'intervention, de protocoles de santé et de sécurité et de manuels pour les employés

On dit souvent que les périodes de crise révèlent notre vraie nature.

La pandémie mondiale sans précédent a mis notre résilience à l'épreuve. Cependant, elle nous a également montré comment nous pouvons nous adapter et persévérer.

Depuis les premiers jours de la COVID-19, les décisions de l'APWD ont été fondées sur un seul critère : la santé, la sécurité et le bien-être du personnel, des partenaires et des parties prenantes sont la priorité absolue de l'APWD.

**« Malgré les défis auxquels nous avons tous fait face pendant la pandémie, nous avons collectivement franchi des étapes importantes et nous continuerons à le faire au fur et à mesure que nous édifierons un monument dont nos deux nations seront fières, le Pont international Gordie-Howe. »**

*Dwight Duncan, président, conseil d'administration de l'APWD*

L'APWD a réagi immédiatement et a fermé ses bureaux au Canada et aux États-Unis en respectant les protocoles de santé publique. L'APWD a fourni des outils aux employés pour qu'ils puissent travailler à distance et assurer leur sécurité, celle de leurs familles et des communautés voisines. De nouvelles technologies ont été déployées pour permettre aux employés de travailler à distance, de traiter les factures, de se procurer des biens et des services et de poursuivre l'engagement avec les parties prenantes.

Un groupe de travail sur la pandémie a été mis en place et ses membres ont passé d'innombrables heures à tenir des réunions, à faire des recherches et à élaborer un plan de réponse à la pandémie, des protocoles de santé et de sécurité liés à la COVID-19, un plan de réouverture des bureaux et des chantiers et un manuel d'orientation des employés.

Les employés de l'APWD ont relevé le défi. Ils ont trouvé de nouvelles façons de résoudre les problèmes et ont utilisé les nouvelles technologies pour se connecter avec les partenaires et les parties prenantes en déplaçant les réunions communautaires et la réunion publique annuelle en ligne.

L'équipe de direction de l'APWD s'est engagée à soutenir l'ensemble du personnel et à le tenir informé par le biais d'une série de réunions virtuelles et d'initiatives de communication permettant d'assurer la sécurité du personnel de l'APWD tout en continuant à vivre nos déclarations d'entreprise.

# SURVOL DU PROJET



**Le Pont**

Le Pont international Gordie-Howe est un pont à haubans dont la couleur varie du blanc au gris foncé. Il mesure environ 2,5 kilomètres (1,5 mile) de long et a une portée libre de 853 mètres (0,53 mile), soit la plus longue portée principale de tous les ponts à haubans d'Amérique du Nord. Les tours du pont sont en cours de construction sur terre et, une fois terminées, elles atteindront 220 mètres (722 pieds) de hauteur, ce qui en fera l'une des structures les plus hautes de la région. Le pont comptera six voies, trois en direction du Canada et trois en direction des États-Unis. Il y aura une piste multiusage réservée, sans péage, pour les piétons et les cyclistes. Le tablier du pont se trouvera à 42 mètres (138 pieds) au-dessus de la rivière Détroit. Un pont d'approche de chaque côté du passage reliera la travée principale aux points d'entrée.



**Point d'entrée (PDE) canadien**

Le PDE canadien sera la plus grande installation d'inspection du Canada à la frontière canado-américaine et l'une des plus grandes d'Amérique du Nord. Il s'étend sur 53 hectares (130 acres) avec une superficie totale de bâtiments de 12 438 m<sup>2</sup> (133 881 pi<sup>2</sup>). On y trouvera des installations d'inspection frontalière à l'entrée et à la sortie pour les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux, des installations de péage pour le trafic à destination des États-Unis et du Canada, 24 cabines d'inspection primaire et divers bâtiments situés dans le PDE. Le PDE comprendra 10 hectares (24 acres) d'espace paysager.

# SURVOL DU PROJET



Point d'entrée américain (PDE)

Le PDE américain sera l'une des plus grandes installations d'inspection frontalière d'Amérique du Nord. Il s'étend sur environ 68 hectares (167 acres) avec une superficie totale de bâtiments de 30 318 m<sup>2</sup> (326 335 pi<sup>2</sup>). On y trouvera une installation d'inspection à l'entrée et à la sortie pour les véhicules de tourisme et commerciaux. Le PDE américain disposera de cabines de contrôle de sortie commerciales et de 36 cabines d'inspection primaire. Il y aura également une zone tampon de 30 mètres (100 pieds) aménagée de végétation ainsi qu'un sentier public entourant le PDE américain et 12 hectares (30 acres) d'espace paysager.



Échangeur du Michigan

L'échangeur du Michigan se raccordant à l'Interstate 75 (I-75) comprendra quatre nouveaux ponts routiers, cinq nouvelles passerelles pour piétons et des routes élargies aux intersections clés pour permettre aux camions de transport de faire des virages complets sans interruption. La conception esthétique retenue pour les ponts pour piétons est le fruit d'une consultation de la communauté et se caractérise par une arche en acier incurvée et sera construite en béton préfabriqué. Il y aura également des bretelles d'accès principales vers et depuis le PDE américain.

# OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Pour l'exercice 2020-2021, les objectifs stratégiques de l'APWD étaient les suivants :

- continuer l'exécution du mandat de l'APWD
- renforcer la relation développée avec BNA afin de s'assurer que les décisions sont bien éclairées
- poursuivre l'engagement des parties prenantes et des actionnaires pour conserver leur appui
- préparer et mettre en œuvre le plan de soutien à la transition vers l'exploitation.

Les sections ci-dessous décrivent les progrès réalisés par l'APWD sur ses objectifs stratégiques tout au long de l'exercice 2020-2021. Les réalisations spécifiques sont mises en évidence dans les pages suivantes.

## CONTINUER L'EXÉCUTION DU MANDAT DE L'APWD

En 2020-2021, des progrès substantiels ont été réalisés dans le cadre du projet du Pont international Gordie-Howe, l'APWD assurant une surveillance rigoureuse des travaux de BNA pour garantir le respect de l'accord de projet.

Parmi les exemples notables de l'avancement de la construction du projet, citons l'achèvement des fondations de la tour principale du pont et le début de la construction des tours en surface des deux côtés de la rivière Détroit. En outre, la préparation du site et les travaux de terrassement aux PDE canadien et américain sont pratiquement terminés, tandis que les travaux sur les ponts de remplacement de l'I-75 ainsi que sur les voies de desserte de l'échangeur du Michigan se poursuivent.

En ce qui concerne l'acquisition de propriétés aux États-Unis, en septembre 2020, la dernière parcelle en suspens est entrée en possession du Michigan Department of Transportation.

Les activités de travaux préliminaires (y compris le déplacement des services publics) ayant été achevées en décembre 2019, le transfert du reste des terrains du PDE canadien à BNA a eu lieu en juin 2020.

Les relocalisations des services publics sur les sites du PDE américain et de l'échangeur du Michigan, entreprises par l'APWD dans le cadre des travaux préliminaires, ont également été achevées en décembre 2019. Tous les travaux inachevés concernant les services publics aux États-Unis doivent être entrepris par BNA.

## RENFORCER LA RELATION DÉVELOPPÉE AVEC BRIDGING NORTH AMERICA AFIN DE S'ASSURER QUE LES DÉCISIONS SONT BIEN ÉCLAIRÉES

L'APWD continue à développer sa relation avec BNA. Tout au long de la phase de conception et de construction, l'APWD a joué un rôle actif dans la surveillance du projet et a collaboré avec BNA, tant au niveau du conseil d'administration qu'au niveau de la direction et du personnel sur le terrain, pour résoudre les problèmes liés au projet, y compris ceux liés à la COVID-19. L'APWD a notamment organisé des rencontres avec BNA afin d'établir et d'entretenir une relation qui favorise une communication ouverte, l'identification des problèmes et la remontée des informations, ce qui permet à l'APWD de remplir son mandat et d'obtenir les avantages du projet.



**L'APWD continue avec la mise en œuvre de ses priorités stratégiques qui continuent d'être appliquées afin d'assurer l'exécution générale du projet du pont international Gordie-Howe et la réalisation du mandat de la société**

## POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DES ACTIONNAIRES POUR CONSERVER LEUR APPUI

L'APWD a continué à mettre en œuvre une stratégie réussie d'engagement des parties prenantes et de communication au cours de la période 2020-2021. Grâce à de fréquents engagements auprès de la communauté, des particuliers et des médias, même pendant la pandémie de COVID-19, l'APWD s'appuie sur son excellente réputation en tant que membre fiable et digne de confiance de la communauté.

L'APWD a été récompensée par des prix prestigieux, notamment un prix d'or dans la catégorie de la meilleure responsabilité sociale des entreprises dans le cadre du programme des Prix nationaux d'excellence de la Société canadienne des relations publiques. Cela a permis d'élever la reconnaissance du projet au niveau national.

Les réalisations du plan d'avantages pour la communauté tout au long de l'année comprennent le financement de projets artistiques communautaires, des investissements dans des programmes de développement des entreprises locales, la distribution de fonds à des organismes communautaires sans but lucratif, la participation à des salons de l'emploi et l'organisation d'événements d'approvisionnement pour les fournisseurs locaux.

En ce qui concerne sa relation avec l'actionnaire, l'APWD a maintenu un engagement régulier avec le gouvernement du Canada, avec un contact accru pendant la pandémie de COVID-19.

## PRÉPARER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE SOUTIEN À LA TRANSITION VERS L'EXPLOITATION

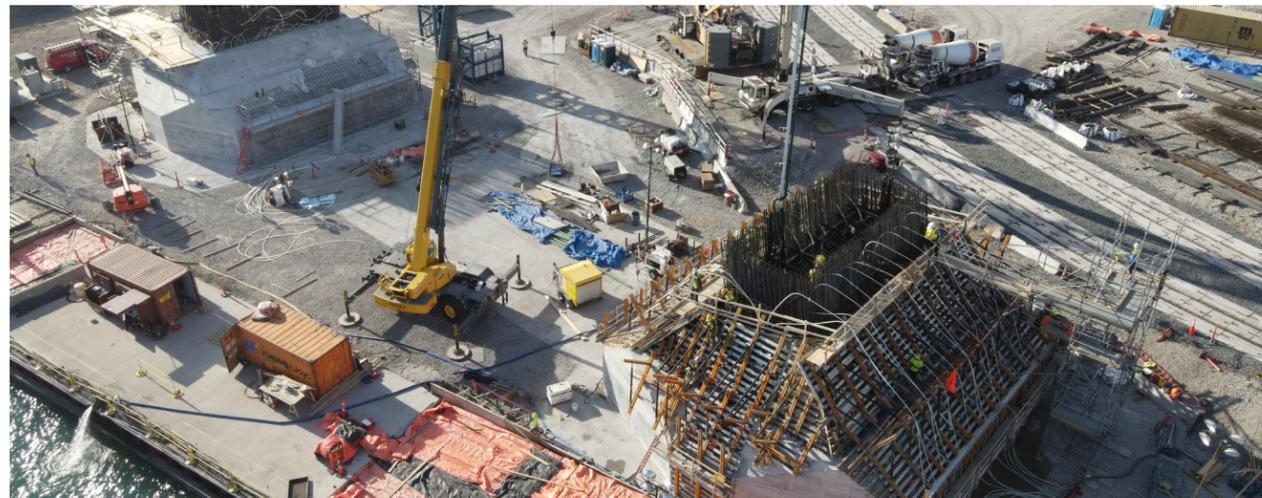
Alors que l'APWD continue d'assurer une surveillance rigoureuse de la conception et de la construction du projet du Pont international Gordie-Howe, elle planifie également sa transition vers la phase d'exploitation. Nous ferons du Pont international Gordie-Howe le passage de choix, en veillant à ce que nos clients vivent une expérience efficace le jour de l'ouverture. Pour atteindre cet objectif, les travaux de préparation opérationnelle se poursuivent.

# AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

Le calendrier de construction du projet du Pont international Gordie-Howe s'est poursuivi en 2020-2021, la fin de l'exercice financier marquant 900 jours depuis le début de la construction. BNA a fait progresser simultanément la construction des quatre composantes du projet : le pont, les points d'entrée canadien et américain et l'échangeur du Michigan.

## Sites canadiens et américains du pont

La construction des fondations des tours du pont principal est terminée sur les chantiers américain et canadien, et les travaux sont en cours sur le pylône inférieur des tours du pont.

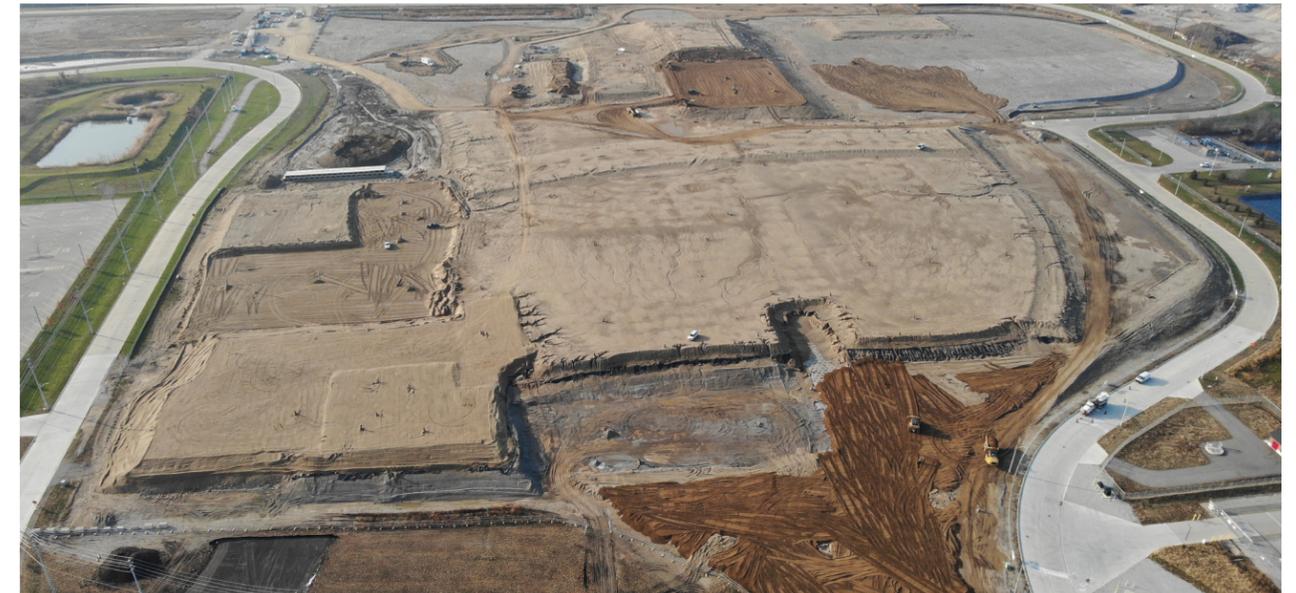


La construction des semelles de la travée de rive et des piliers d'ancrage a également commencé sur les chantiers canadien et américain. On compte six fondations et piliers d'ancrage de chaque côté de la frontière qui soutiendront la structure principale du pont au-dessus de la rivière.



## Point d'entrée canadien

Après une période de tassement visant à accélérer la consolidation du sol au PDE canadien, l'enlèvement du remblai de surcharge dans la zone de la phase 1 s'est poursuivi pour faire place au début de la construction des bâtiments.



## Point d'entrée américain

Environ 80 000 des 87 900 drains verticaux ont été installés pour activer le tassement du sol afin d'accélérer la construction et de limiter le tassement à long terme au PDE américain.

Le défrichage et l'essouchement ont été achevés pour le PDE américain et les principaux travaux de terrassement ont commencé avec la mise en place de plus de 550 000 tonnes métriques (1,2 milliard de livres) de matériaux de remplissage et de surcharge.



# PRIX ET ÉTUDES DE CAS

## LA PERFECTION EST DANS LES DÉTAILS



### Performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

Ce nouveau prix de P3 Bulletin reconnaît les politiques ESG d'une organisation et leurs avantages pour les parties prenantes, les exploitants, les usagers et la communauté en général.



### Meilleure campagne de responsabilité sociale d'entreprise

Ce prix de la Société canadienne des relations publiques reconnaît l'engagement d'une organisation à l'excellence professionnelle dans la création de programmes qui établissent et maintiennent des relations positives au sein des communautés.



### Prix du mérite Virtuoso pour les relations communautaires

Ce prix du mérite de l'International Association of Business Communicators/ London célèbre l'excellence en matière de communication, de stratégie créative et de conception qui dépasse les normes mondiales.

« Nos employés qui travaillent en étroite collaboration avec les étudiants méritent d'être salués pour leur contribution à la formation de la prochaine génération. »

*Bryce Phillips, Premier dirigeant, APWD*

« L'APWD a accordé une grande importance aux composantes environnementales, sociales et de durabilité du projet, et a reconnu qu'en plus d'un nouveau pont, il est possible de produire d'autres résultats positifs pour la région de Windsor-Détroit. »

*Bryce Phillips, Premier dirigeant, APWD*

Au cours de cet exercice, l'APWD et le projet du Pont international Gordie-Howe ont été récompensés par des organisations locales, nationales et internationales. L'APWD, BNA et le projet du Pont international Gordie-Howe étaient également finalistes pour le prix d'excellence Autodesk AEC pour la conception d'infrastructures et le prix CanBIM Innovation Spotlight.



Pour la troisième année consécutive, l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est l'heureuse récipiendaire du prix de l'employeur de l'année pour les programmes d'apprentissage coopératif et les stages de l'Université de Windsor. Ce prix récompense les organisations qui ont su créer des expériences de stage exceptionnelles. Depuis le lancement du programme d'apprentissage coopératif de l'APWD en 2016, plus de 135 stages ont été offerts à des étudiants de quatre établissements d'enseignement postsecondaire.

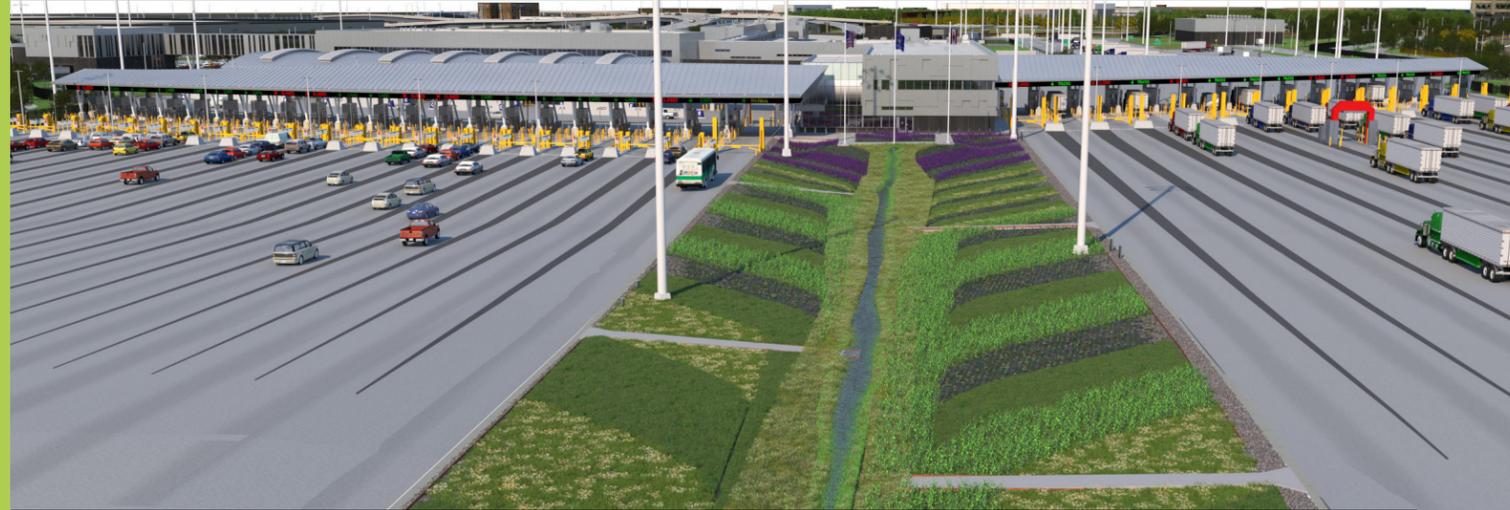
L'APWD et le projet du Pont international Gordie-Howe ont également fait l'objet de deux études de cas.

Le projet a été mis en avant dans une publication de la Commission européenne intitulée « Making Socially Responsible Public Procurement Work: 71 Good Practice Cases ». Cette publication recense des exemples internationaux de marchés publics socialement responsables qui présentent des avantages positifs.

Le projet a également été mentionné dans le rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) intitulé « People-First Project Assessment Tool ». L'objectif de ce rapport est de démontrer l'impact positif des considérations communautaires dans les projets PPP.



Par ailleurs, le projet a été présenté par Global Infrastructure Hub, une ressource spécialisée créée par le G20 pour soutenir les investissements publics et privés dans des infrastructures de qualité, dans un rapport intitulé « Connectivity Across Borders: Global practices for cross-border infrastructure projects ». Le Pont international Gordie-Howe était le seul projet nord-américain identifié comme une étude de cas à inclure dans le guide de référence.



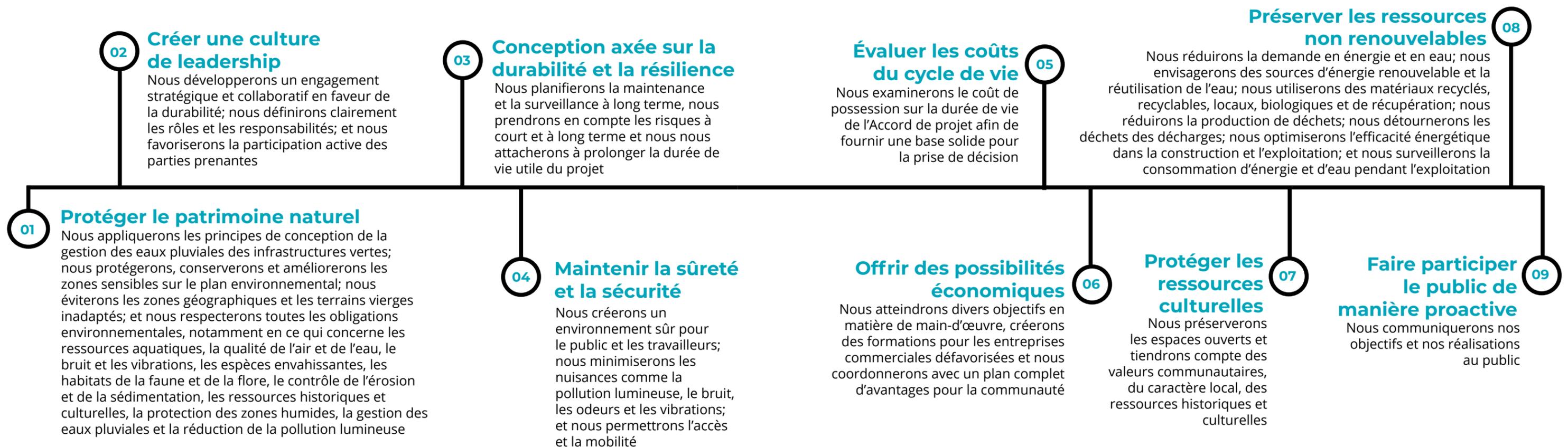
# NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

« L'APWD a pris un engagement à l'égard du développement durable dans la construction et l'exploitation du projet du Pont international Gordie-Howe. Le développement durable est important non seulement pour nous, mais aussi pour le gouvernement du Canada et nos parties prenantes. À ce titre, il est de notre devoir envers eux de prendre en compte les impacts financiers et non financiers de nos opérations en intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques dans notre approche de gestion. Nous nous engageons à prendre en considération la durabilité dans nos décisions, tant dans la réalisation du projet de construction du Pont international Gordie-Howe que dans notre gestion organisationnelle.

Nous nous engageons à améliorer en permanence l'analyse approfondie de nos pratiques, l'analyse comparative et l'évaluation des risques et des opportunités liés à la durabilité au sein de notre organisation, en mobilisant nos parties prenantes sur les questions qui leur tiennent le plus à cœur. En tant que société d'État canadienne, nous veillons à ce que l'argent des contribuables soit investi de manière à optimiser le retour sur investissement économique, social et environnemental généré pour la communauté pour ce projet d'infrastructure d'une ampleur générationnelle. Le succès futur du projet du Pont international Gordie-Howe dépend du travail de durabilité que nous faisons aujourd'hui et dans les années à venir. »

*Bryce Phillips, Premier dirigeant, APWD*

## LE PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE S'EFFORCERA D'ATTEINDRE LES BUTS ET OBJECTIFS DE DURABILITÉ SUIVANTS:



# LA DURABILITÉ EN UN COUP D'OEIL



L'équipe du projet a franchi une étape importante en novembre 2020, avec la soumission de la demande de certification Envision à l'Institute for Sustainable Infrastructure (ISI). Le travail sur cette demande a commencé en mars 2017, alors que 150 personnes ont participé activement à la préparation de la demande qui compte environ 2500 pages couvrant 45 crédits. Le dépôt de cette demande marque le début d'un processus d'examen qui devrait prendre quelques mois.



## Norme LEED V4 Silver

Les installations des PDE canadien et américain sont conçues pour répondre aux exigences de la norme LEED v4 Silver



## Cadre de travail

L'APWD a élaboré son cadre de durabilité qui fournit aux employés une orientation stratégique concernant l'intégration des principes de durabilité dans les activités quotidiennes



## Distinction

Le projet a reçu le prix de la performance environnementale, sociale et de gouvernance de l'année remis par P3 Bulletin



## Gestion durable de l'entreprise

L'APWD a lancé un comité de gestion durable de l'entreprise pour aider à mener les affaires de manière socialement responsable



## Certification Envision Silver

Le pont et l'échangeur du Michigan sont conçus pour obtenir la certification Envision Silver



## Certification LEED

Le projet a été enregistré pour la certification LEED auprès du United States Green Building Council (USGBC)

# CONNECTER AVEC NOS COMMUNAUTÉS



Photo by Keith Childress  
Great Lakes Aggregate

Une nouvelle sculpture qui sert de pièce maîtresse au parc du pont de la rue Fort, dans le sud-ouest de Détroit, a été financée par le plan d'avantages pour la communauté du Pont international Gordie-Howe

Une caractéristique clé du projet est l'intégration d'un Plan d'avantages pour la communauté. Pour le projet de Pont international Gordie-Howe, les avantages communautaires sont des possibilités identifiées pouvant faire progresser les conditions économiques, sociales ou environnementales des communautés locales. Lors de l'élaboration du Plan d'avantages communautaires, il était important que les initiatives choisies pour la mise en oeuvre aient des résultats positifs pour la région de Windsor-Détroit et mettent l'accent sur l'amélioration des communautés de Sandwich et de Delray, les quartiers les plus près de la zone du projet.

Le plan d'avantages pour la communauté reflète les priorités de la communauté et comprend deux composantes : la stratégie d'infrastructure du voisinage et la stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre.

# STRATÉGIE D'INFRASTRUCTURE DU VOISINAGE

DE LIAISON

La stratégie d'infrastructure du voisinage est constituée d'initiatives compatibles avec l'accord de passage et les priorités régionales clés identifiées lors de consultations, y compris des partenariats communautaires, la sécurité de la communauté et les connexions, les avantages économiques et l'esthétique et l'aménagement paysager. Ces initiatives permettent de s'assurer que les communautés adjacentes au projet sont celles qui bénéficient le plus de la stratégie d'infrastructure de quartier.

Un certain nombre d'initiatives ont été menées au cours du dernier exercice, notamment l'investissement dans les organismes communautaires 2020, le projet d'art de Sandwich, le projet du pont de la rue Fort, le lancement du programme de développement des entreprises de Sandwich, le lancement du programme de rénovation de maisons de Delray et l'amélioration des transports à Détroit.



Trois fourgonnettes ont été remises à des organisations desservant les communautés de Delray et du sud-ouest de Détroit



Une plaque d'orientation peinte à la main a été créée pour connecter les quartiers de l'ouest de Windsor



plus de **50** trois fourgonnettes ont été remises à des organisations desservant les communautés de Delray et du sud-ouest de Détroit



plus de **675 000 \$ (CDN)** d'avantages pour la communauté ont été débloqués pour soutenir la mise en oeuvre d'initiatives à Sandwich et dans l'ouest de Windsor et à Delray et le sud-ouest de Détroit

# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

La stratégie de développement et de participation de la main-d'oeuvre est axée sur l'engagement d'entreprises locales et met l'accent sur le soutien de la main-d'oeuvre, la formation et des opportunités de préapprentissage et d'apprentissage.

Pendant l'exercice fiscal 2020-2021 :

**1575**

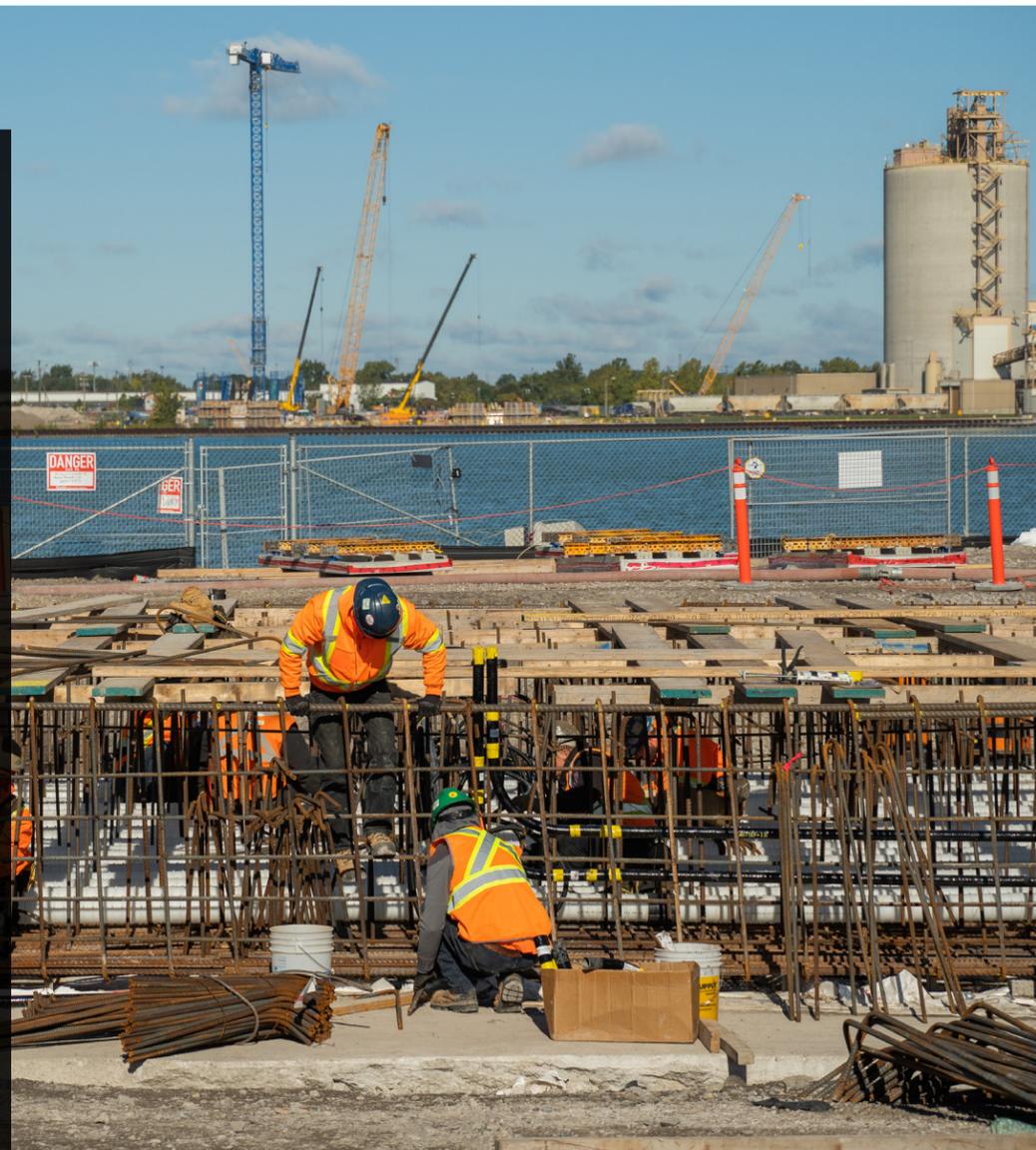
personnes affectées au projet au Canada et aux États-Unis

**65**

préapprentis ou apprentis embauchés pour travailler au projet

**70**

entreprises locales de la région de Windsor ou de la ville de Détroit ont fourni des biens ou des services au projet



RESTER EN CONTACT



Nos bureaux communautaires de Sandwich et du sud-ouest de Détroit permettent à l'équipe du projet et aux membres de la communauté de rester en contact. Pendant la pandémie, nos bureaux communautaires étaient fermés au public, mais l'équipe du projet est restée en contact grâce au numéro sans frais, aux courriels et aux messages directs sur les médias sociaux. L'équipe de projet tient les voisins informés des travaux à venir et est à l'écoute des commentaires par divers moyens.



Plus de **2000** parties prenantes engagées



Plus de **225** événements de sensibilisation virtuels organisés



Plus de **670** demandes de renseignements traitées



Plus de **40** présentations



**8** sujets de consultation



Plus de **25** envois de courrier électronique

# SE CONNECTER PAR LES ARTS



Créer des possibilités pour les membres de la communauté locale est l'objectif de la Stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre du Plan d'avantages pour la communauté du Pont international Gordie-Howe. Bien que l'on pense généralement que ces emplois sont destinés aux travailleurs de la construction et aux travailleurs qualifiés, une initiative spéciale a proposé aux artistes locaux de la Première nation de Walpole Island, de la Première nation de Caldwell et du sud-ouest de Détroit de mettre leurs talents au service des chantiers de construction canadien et américain.

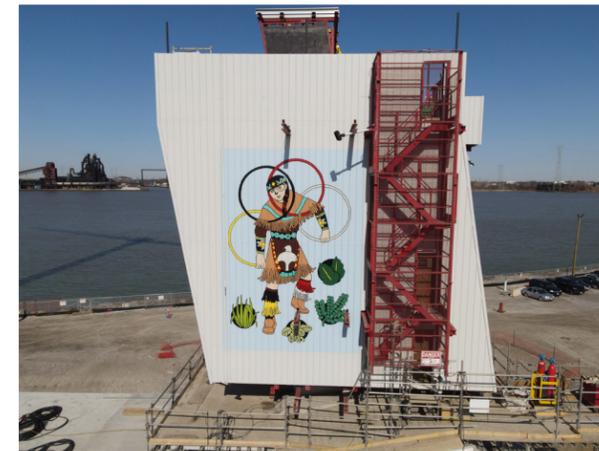
Le Plan d'avantages pour la communauté comprend un engagement à faire participer un artiste autochtone du Canada à l'élaboration d'une œuvre d'art liée au projet. En travaillant à la mise en œuvre de cet engagement, BNA a constaté que les panneaux extérieurs du système d'escalade de la grue à tour formaient des canevas parfaits pour la réalisation de murales. Avec quatre systèmes d'escalade en place, deux de chaque côté du pont, cette initiative a été bonifiée pour inclure un artiste du sud-ouest de Détroit sur le site américain.

Au fur et à mesure que les grues s'élèveront jusqu'à leur hauteur ultime de 250 mètres (822 pieds) les oeuvres feront de même et seront visibles des deux côtés de la frontière et depuis la rivière Détroit. Les murales resteront sur les systèmes d'escalade pendant environ deux ans avant d'être réutilisées.

Ces commandes d'art public font partie d'un effort plus ambitieux visant à intégrer l'art visuel et d'autres formes de valorisation de la culture et de l'histoire au sein du projet, par le biais d'un engagement communautaire continu et d'initiatives comme le plan d'avantages pour la communauté.

Les travaux concernant la création artistique pour la façade du bâtiment du PDE canadien sont en cours. Un artiste a été sélectionné pour concevoir les panneaux extérieurs du complexe énergétique et de maintenance.

En dehors du site du projet, il sera possible de célébrer l'histoire de la région. Ces possibilités comprennent le Circuit interrives Windsor-Détroit qui créera un circuit international de marche et de cyclisme mettant en valeur la culture et l'histoire uniques des communautés de Sandwich et de Delray grâce à des plaques et des panneaux d'interprétation qui seront installés à des endroits clés le long des itinéraires piétonniers et cyclistes qui approchent du pont, ainsi qu'une borne frontière au centre du pont. L'APWD sollicitera les historiens locaux et les résidents par le biais d'autres consultations au cours des prochaines années, les efforts consacrés à ce projet devant être déployés en 2023.



Une oeuvre murale représentant un danseur de cerceaux autochtone sur le chantier canadien du pont



Une oeuvre murale représentant un danseur de L'Esprit de Détroit sur le chantier américain du pont



Murales conçues par des artistes de la Première nation de Walpole Island et de la Première nation de Caldwell, installées sur le chantier canadien du pont

# RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020-2021

## APERÇU

L'exercice financier 2020-2021 représentait la septième année d'activité de l'APWD et la troisième année de construction du projet du pont international Gordie-Howe. BNA a poursuivi la construction et la préparation du site, les travaux de conception restants sur les composantes du projet et l'approvisionnement en matériaux et services.

Les charges ont augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison des travaux de l'échangeur I-75 et des travaux routiers connexes, ainsi que de l'amortissement de la route d'accès au périmètre (RAP). Les immobilisations corporelles continuent d'augmenter à mesure que BNA mène ses activités de construction, de conception et d'approvisionnement, et à mesure que des propriétés sont acquises et que les coûts connexes sont engagés au Michigan.

Il incombe à BNA d'investir ses propres fonds dans le projet d'un montant équivalent à 15 % des coûts de construction et des activités sans rapport avec la construction, soit 574,8 millions de dollars, montant seuil stipulé dans l'accord de projet avec BNA. BNA a versé ses fonds dans le projet avant de facturer l'APWD pour le projet. Le montant est comptabilisé comme montant dû au partenaire privé dans l'état de la situation financière; l'APWD remplira cette obligation au moyen de paiements en capital qui commenceront au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien à l'APWD.

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'APWD a également continué de promouvoir les objectifs, activités et résultats attendus suivants:

1. Continuer à exécuter le mandat de l'APWD.
2. Renforcer les relations développées avec Bridging North America afin que les décisions soient prises en connaissance de cause.
3. Engagement continu des parties prenantes et de l'actionnaire pour maintenir le soutien.
4. Préparation et mise en œuvre du plan de soutien à la transition vers l'exploitation.

## ÉTAT DES RÉSULTATS

### Recettes

Les revenus de 1,5 million de dollars de l'APWD (2020 : 14,4 millions de dollars) proviennent essentiellement d'un gain de conversion de devises de 0,7 million de dollars (2020 : 4,4 millions de dollars), des intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie de 0,6 million de dollars (2020 : 4,9 millions de dollars) et des revenus d'exploitation de 0,2 million de dollars (2020 : 0,0). Les revenus de l'année précédente comprenaient des produits d'assurance de 5,1 millions de dollars, les produits d'assurance de l'année en cours ont été nominaux.

### Charges

L'APWD a engagé des frais de 134,8 millions de dollars (2020 : 122,8 millions de dollars) en charges directes pour soutenir le projet. Les charges directes ont augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison des travaux de l'échangeur I-75 et des travaux routiers connexes, de l'amortissement de la route d'accès au périmètre (RAP) et d'une dépréciation, compensés par une réduction des coûts liés à l'acquisition de propriétés dans le Michigan.

Les coûts des services internes représentent les dépenses de financement de l'APWD du projet du Pont international Gordie-Howe, principalement les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien. L'APWD a engagé des charges de 9,9 millions de dollars pour les services internes (2020 : 8,6 millions de dollars).

Le tableau ci-après présente la répartition des charges selon leur catégorie.

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Coûts I-75	93 384	86 087
Salaires et avantages sociaux	14 911	11 872
Amortissement	10 542	5 081
Services juridiques	5 172	5 728
Assurances	5 087	5 494
Perte de valeur	4 409	-
Services professionnels	3 786	5 207
Améliorations aux routes locales	2 855	2 659
Loyer	1 012	759
Terrains au Michigan	1 002	5 638
Bureau et entretien	886	1 041
Avantages communautaires	692	478
Impôt foncier	490	541
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	240	300
Réparations et entretien	131	28
Autres	88	154
Frais de déplacement	10	356
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	-	7
	<b>144 697</b>	<b>131 430</b>

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts associés à l'I-75 concernent principalement les coûts de construction, de mobilisation et de conception engagés par BNA ainsi que d'autres services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur de l'I-75. Les coûts de l'I-75 ont été plus élevés au cours de l'année précédente en raison de l'engagement par BNA de coûts importants liés aux activités de construction; ceci a été partiellement compensé par une diminution des coûts de conception au fur et à mesure que les travaux de conception se terminent.

L'amortissement est principalement attribuable à la mise en service d'une portion de la route d'accès périphérique (RAP), une route construite autour du périmètre du point d'entrée canadien. La RAP sera transférée à la ville de Windsor une fois la construction terminée. L'augmentation de l'amortissement est attribuable à la mise en service de la dernière partie de la RAP au cours de l'année.

L'APWD a déclaré une perte de valeur totalisant 4,4 millions de dollars au titre des valeurs de réalisation nettes, une réduction de la valeur d'éléments d'actifs endommagés pendant les travaux. En raison de dommages matériels causés aux actifs, l'APWD a conclu que les actifs ne lui offraient aucun avantage futur.

L'augmentation au chapitre des salaires et des avantages sociaux est attribuable à la hausse des effectifs de l'APWD.

Les coûts liés aux propriétés au Michigan concernent l'acquisition de propriétés au Michigan qui seront principalement utilisées pour l'échangeur I-75, ou qui sont nécessaires dans le cadre des améliorations connexes aux routes locales. La diminution des coûts des terrains au Michigan résulte principalement d'une baisse des activités d'acquisitions de propriétés au Michigan par rapport à l'année précédente. État de la situation financière La diminution des frais de services professionnels est attribuable principalement à une diminution des activités d'ingénierie et d'approvisionnement au Michigan.

#### Paiements de transfert - Crédits

Afin de financer ses activités, l'APWD a reçu 463,8 millions de dollars (2020 : 577 millions de dollars) en crédits et recouvrements et a terminé l'année avec un excédent d'exploitation de 302,5 millions de dollars (2020 : 460 millions de dollars); l'APWD a remis 18,1 millions de dollars (2020 : 0 million de dollars) de crédits non dépensés au gouvernement. L'excédent est principalement lié aux crédits utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles. La plupart des crédits jusqu'à présent ont été utilisés pour financer les coûts en capital de l'APWD.

Les crédits ont été utilisés pour financer les activités de BNA, les activités d'acquisition de propriétés dans le Michigan, les coûts de conception et d'ingénierie et les opérations de l'APWD. Les crédits étaient plus élevés l'année précédente, principalement en raison de l'accélération des activités de conception, d'approvisionnement et de construction de BNA, des travaux préliminaires et de la relocalisation des services publics canadiens et américains. Les coûts associés aux travaux de conception de BNA étaient nettement inférieurs en 2020, car la plupart des travaux de conception sont terminés. Les coûts des travaux préliminaires et de la réinstallation des services publics étaient également inférieurs en 2020, car ils sont pratiquement achevés.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### Dette nette

Au 31 mars 2021, la dette nette de l'APWD était de 662,3 millions de dollars (2020 : 556,1 millions de dollars). Les actifs financiers de 165,1 millions de dollars (2020 : 219,5 millions de dollars) se composaient principalement de 133,7 millions de dollars en trésorerie et trésorerie affectée, et de 31,4 millions de dollars en sommes à recevoir (2020 : 174,2 millions de dollars et 45,2 millions de dollars), compensés par des passifs de 827,4 millions de dollars (2020 : 775,7 millions de dollars).

Au 31 mars 2021, l'APWD disposait d'un flux de trésorerie de 42,3 millions de dollars (2020 : 41,3 millions de dollars) et détenait un solde en trésorerie affectée de 91,4 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (2020 : 132,9 millions de dollars). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de budgéter les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

Les crédettes et charges à payer s'élevant à 57,6 millions de dollars au 31 mars 2021 (2020 : 79,3 millions de dollars) comprenaient des dettes et des charges à payer pour le déplacement des services publics, les activités de BNA, les crédits à restituer au gouvernement, les activités du Michigan, les services de consultation en ingénierie, les frais juridiques et d'autres services de consultation. La baisse résulte principalement de la baisse du niveau d'activité au Michigan.

Le passif relatif aux avantages sociaux accumulés de 1,5 million de dollars (2020 : 1 million de dollars) représente le passif pour les primes et la paie de vacances des employés. L'APWD a enregistré une provision environnementale de 4,5 millions de dollars au 31 mars 2021 (2020 : 9,1 millions de dollars) en prévision des coûts de décontamination des propriétés.

Les retenues de garanties représentent un montant temporairement retenu par l'APWD sur le total dû aux contractants pour s'assurer que ces derniers remplissent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels respectifs. Les retenues de 143,2 millions de dollars (2020 : 85,2 millions de dollars) se compose principalement des retenues de garanties dues à BNA.

Le montant dû au partenaire privé représente la responsabilité de l'APWD envers BNA pour la contribution de BNA qui s'élève à 15 % des coûts de conception et de construction. L'APWD remboursera BNA au moyen de paiements en capital, qui commenceront au moment du transfert du point d'entrée canadien à l'APWD.

### Actifs non financiers

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 2 073,5 millions de dollars au 31 mars 2021 (2020 : 1 590,6 millions de dollars). Il s'agit principalement de coûts capitalisés liés au projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours), des terrains loués au Michigan, de la contribution de terrains par Infrastructure Canada et de la route d'accès périphérique liée au point d'entrée canadien.

Les coûts de la construction en cours de 1 715,7 millions de dollars (2020 : 1 352,8 millions de dollars) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. La construction en cours comprend les coûts capitalisés liés aux activités de BNA (construction, mobilisation, conception, administration et financement), au déplacement des services publics, aux services professionnels comme l'ingénieur du propriétaire et aux travaux préliminaires sur les terrains canadiens. L'augmentation d'une année sur l'autre est principalement due aux activités de BNA et de l'ingénieur du propriétaire.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction en cours.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2021	31 mars 2020
Pont	706 669	544 041
Point d'entrée canadien	498 675	423 862
Point d'entrée américain	510 344	384 852
	<b>1 715 688</b>	1 352 755

Le 3 juillet 2018, l'APWD a signé un bail principal avec le Michigan pour certaines propriétés qui ont été acquises par ce dernier. Au fur et à mesure que les propriétés sont acquises et qu'elles satisfont aux conditions nécessaires, elles sont incorporées au bail principal et reclassées des charges payées d'avance aux immobilisations corporelles. Le montant transféré en 2021 s'est élevé à 95,8 millions de dollars (2020 : 90,3 millions de dollars); au 31 mars 2021, toutes les propriétés du Michigan ont été transférées aux immobilisations corporelles.

Le 1 juillet 2017, l'APWD a signé un bail foncier avec Infrastructure Canada pour des terrains canadiens. Conformément aux dispositions de l'Accord sur le passage, il n'y a aucune contrepartie pour le bail. Les terrains loués constituent un avantage considérable pour l'APWD; par conséquent, celle-ci a reconnu, dans ses états financiers, que le bail constituait une immobilisation corporelle à la valeur comptable consignée par Infrastructure Canada de 64,9 millions de dollars en 2018.

Les charges payées d'avance de 12 millions de dollars (2020 : 98,1 millions de dollars) se composent principalement de 11,7 millions de dollars d'assurance prépayée (2020 : 16,6 millions de dollars) liée principalement au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances relatives à la construction du projet. Au cours des années précédentes, les charges payées d'avance comprenaient également les coûts liés à l'acquisition de terrains dans le Michigan (2020 : 81,3 millions de dollars). Sur ce montant, 65,9 millions de dollars avaient été acquis par le MDOT et 15,4 millions de dollars concernaient des propriétés que le MDOT était en train d'acquérir par le biais du processus d'expropriation de l'État du Michigan.

## ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD est tenue de publier annuellement l'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non recouvrées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagés dans le cadre du projet, à compter de l'exercice financier 2005-2006, qui seront recouvrées au moyen des revenus de l'APWD. Les contributions canadiennes non recouvrées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût ventilé de contributions non recouvrées, qui s'accumule annuellement au solde, moins les revenus que reçoit l'APWD. Les États ne présentent pas les revenus ni les dépenses liées aux travaux exécutés pour le compte d'entités ne faisant pas partie du gouvernement du Canada, car elles ne répondent pas aux définitions de revenus de l'Autorité du passage et de contributions canadiennes telles qu'elles sont définies dans l'Accord sur le passage.

Les contributions canadiennes agrégées payées au 31 mars 2021 totalisent 2 160,3 millions de dollars (2020 : 1 607,4 millions de dollars). Le coût agrégé imputé à la somme accumulée au 31 mars 2021 totalise 182,1 millions de dollars (2020 : 131,1 millions de dollars). Ces montants sont contrebalancés par les revenus reçus qui s'élèvent à 149,8 millions de dollars au 31 mars 2021 (2020 : 90,6 millions) pour un solde de 2 192,6 millions de dollars en contributions canadiennes non recouvrées au 31 mars 2021 (2020 : 1 648 millions de dollars).

Les États ont été compris dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l'APWD.

# DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

## ÉTATS FINANCIERS DE L'APWD POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) sont la responsabilité de la direction.

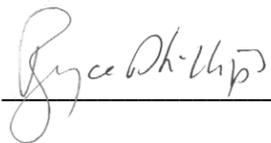
Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

La direction est chargée de créer et de tenir à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'APWD; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et le Bureau du vérificateur général du Canada, le vérificateur externe, en plus d'examiner les états financiers annuels de l'APWD et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le vérificateur externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'APWD.

Il revient au Bureau du vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.



Bryce Phillips  
Premier dirigeant

Windsor, Canada  
25 juin 2021



Mike St. Amant, FCPA, FCA  
Dirigeant principal, Finances et administration



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

## RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'APWD au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## RAPPORT RELATIF À LA CONFORMITÉ AUX AUTORISATIONS SPÉCIFIÉES

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Firyal Awada, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 25 juin 2021

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ÉTATS FINANCIERS

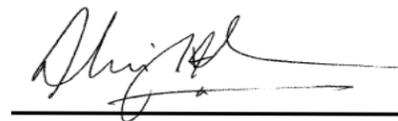
Autorité du pont Windsor-Détroit  
au 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	42 343	41 324
Trésorerie affectée (note 3)	91 350	132 885
Sommes à recevoir	31 371	45 172
Dépôts	59	159
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>165 123</b>	219 540
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer	57 636	79 255
Avantages sociaux accumulés	1 478	1 009
Provision environnementale (note 4)	4 477	9 088
Retenues de garanties (note 5)	143 204	85 183
Montant dû au partenaire privé (note 6)	620 623	601 146
<b>Total des passifs</b>	<b>827 418</b>	775 681
<b>Dette nette</b>	<b>662 295</b>	556 141
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	2 073 496	1 590 564
Charges payées d'avance (note 8)	11 990	98 087
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>2 085 486</b>	1 688 651
<b>Excédent accumulé</b>	<b>1 423 191</b>	1 132 510
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	1 433 572	1 131 041
Gains (pertes) de réévaluation accumulés	( 10 381)	1 469
<b>1 423 191</b>	<b>1 132 510</b>	

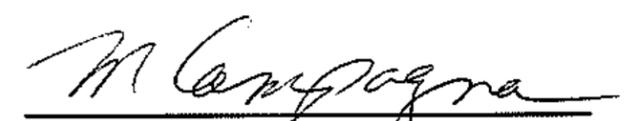
Obligations contractuelles (note 9) et éventualités (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration



Dwight Duncan  
Président du Conseil d'administration



Marie Campagna  
Présidente du Comité de vérification

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Autorité du pont Windsor-Détroit  
pour l'exercice clos le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
<b>PRODUITS</b>			
Recettes tirées des opérations	-	<b>161</b>	35
Produit des réclamations d'assurance	-	<b>28</b>	5 139
Intérêt	-	<b>595</b>	4 903
Gain de change	-	<b>694</b>	4 350
<b>Total des produits</b>	-	<b>1 478</b>	14 427
<b>CHARGES (note 11)</b>			
Projet du Pont international Gordie-Howe	168 203	<b>134 802</b>	122 780
Services internes	17 083	<b>9 895</b>	8 643
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	-	-	7
<b>Total des charges</b>	185 286	<b>144 697</b>	131 430
<b>Déficit avant financement gouvernemental</b>	(185 286)	<b>(143 219)</b>	(117 003)
Paiements de transfert – Crédits (note 12)	728 634	<b>463 800</b>	576 993
Remboursement de crédits parlementaires (note 12)	-	<b>(18 050)</b>	-
Paiements de transfert – Recouvrements (note 12)	-	-	7
	728 634	<b>445 750</b>	577 000
<b>Excédent d'exploitation annuel</b>	543 348	<b>302 531</b>	459 997
<b>Excédent d'exploitation accumulé, au début de l'exercice</b>	1 131 041	<b>1 131 041</b>	671 044
<b>Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de l'exercice</b>	1 674 389	<b>1 433 572</b>	1 131 041

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Autorité du pont Windsor-Détroit  
pour l'exercice clos le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2021	2020
Gains de réévaluation accumulés, au début de l'exercice	<b>1 469</b>	343
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	<b>(11 156)</b>	5 476
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	<b>(694)</b>	(4 350)
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'exercice</b>	<b>(11 850)</b>	1 126
<b>Gains (pertes) de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>(10 381)</b>	1 469

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Autorité du pont Windsor-Détroit  
pour l'exercice clos le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2021 Budget	2021 Réal	2020 Réal
Excédent d'exploitation annuel	543 348	<b>302 531</b>	459 997
Acquisition d'immobilisations corporelles, incluant les transferts des charges payées d'avance	( 800 287)	<b>( 497 883)</b>	( 607 266)
Amortissement des immobilisations corporelles	127	<b>10 542</b>	5 081
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-	<b>4 409</b>	-
	( 256 812)	<b>( 180 401)</b>	( 142 188)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	81 620	<b>( 9 716)</b>	( 52 823)
Transferts des charges payées d'avance vers les immobilisations corporelles	-	<b>95 813</b>	90 319
	81 620	<b>86 097</b>	37 496
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'exercice	-	<b>( 11 850)</b>	1 126
Variation de la dette nette	( 175 192)	<b>( 106 154)</b>	( 103 566)
Dette nette au début de l'exercice	( 556 141)	<b>( 556 141)</b>	( 452 575)
Dette nette à la fin de l'exercice	( 731 333)	<b>( 662 295)</b>	( 556 141)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

ÉTATS FINANCIERS

Autorité du pont Windsor-Détroit  
pour l'exercice clos le 31 mars  
(en milliers de dollars)

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	<b>463 800</b>	577 000
Intérêts reçus	<b>744</b>	5 006
Remboursements de TVH	<b>58 510</b>	55 571
Autres rentrées de fonds	<b>859</b>	1 113
Fonds payés aux fournisseurs	<b>( 170 127)</b>	( 237 492)
Produit des réclamations d'assurance	<b>28</b>	5 139
Remboursement de crédits parlementaires	<b>( 14 950)</b>	-
Fonds versés aux employés et en leur nom	<b>( 14 016)</b>	( 11 292)
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	<b>( 235)</b>	( 300)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<b>324 613</b>	394 745
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>( 352 584)</b>	( 467 536)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<b>( 352 584)</b>	( 467 536)
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	<b>( 12 545)</b>	6 634
Diminution de la trésorerie	<b>( 40 516)</b>	( 66 157)
Trésorerie au début de l'exercice	<b>174 209</b>	240 366
Trésorerie à la fin de l'exercice	<b>133 693</b>	174 209
<b>La trésorerie comprend les éléments suivants :</b>		
Trésorerie	<b>42 343</b>	41 324
Trésorerie affectée	<b>91 350</b>	132 885
	<b>133 693</b>	174 209

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé (accord de projet) avec Bridging North America (BNA) pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain. L'accord de projet prendra fin en 2054.

BNA est responsable du financement des installations et de l'échangeur I-75 pour un montant égal à 15 % des coûts de conception et de construction. BNA a versé ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Les contributions de BNA seront remboursées au moyen de paiements en capital.

Aucun changement n'a été apporté aux modalités de l'accord de projet depuis son entrée en vigueur.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit:

- a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants:
  - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
  - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes aux termes du Régime de retraite de la fonction publique; et
- b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de la directive dans le prochain plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 25 juin 2021.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

### a. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### b. Partenariat public-privé

L'accord de projet prévoit que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à l'APWD en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par un certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDoT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible lorsque les installations seront pratiquement achevées.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès mesure le progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifiable par le certificateur indépendant.

### c. Recettes

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.

### d. Intérêt

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

### e. Produit des réclamations d'assurance

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

### f. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

### g. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

#### h. Paiements de transfert – Recouvrements

Le recouvrement des coûts par le gouvernement du Canada pour les services fournis par l'APWD est comptabilisé dans les états financiers à la valeur d'échange.

#### i. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

#### j. Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

#### k. Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par des tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

#### l. Crédoeurs et charges à payer

Les comptes crédoeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes crédoeurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

#### m. Provisions environnementales

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

#### n. Montant dû au partenaire privé

Le montant dû au partenaire privé se compose de l'obligation envers BNA pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction. L'obligation est évaluée au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Les paiements en capital commencent au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien et expirent après 30 ans, ce qui comprend les versements de capital et d'intérêts.

#### o. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes:

Ordinateurs et matériel de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 et 6 ans
Biens loués	de 91 à 93 ans
Améliorations locatives	de 3 à 5 ans

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

#### p. Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des charges lorsque les services connexes sont fournis.

Les paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet, lesquels seront loués à l'APWD, sont comptabilisés comme des charges payées d'avance. Les paiements effectués en vue d'acheter des terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Les paiements effectués pour les terrains au Michigan par l'intermédiaire du processus d'expropriation, lesquels seront loués à l'APWD, sont comptabilisés comme des charges payées d'avance – Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation. Les paiements effectués pour les propriétés qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Lorsqu'une propriété est louée du Michigan, elle est reclassée dans les immobilisations corporelles (biens loués).

#### q. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

#### r. Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

#### s. Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit:

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

#### t. Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

#### u. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la taxe sur les produits et services et de la TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

#### v. Chiffres du budget

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### w. Normes et notes d'orientation adoptées durant l'exercice

La norme suivante a été publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) le 1er avril 2021. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023 et a été adoptée par anticipation par l'APWD à compter du 1er avril 2020 et appliquée prospectivement:

*SP 3160 Partenariats public-privé* : le présent chapitre établit des normes sur la comptabilisation des partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé.

L'adoption n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

#### x. Normes publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

La norme suivante a été publiée par le CCSP :

*SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* : Ce nouveau chapitre établit des normes qui précisent quand et comment comptabiliser une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Ce chapitre a été publié par le CCSP en août 2018 et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. L'APWD a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle deviendra applicable et évalue actuellement l'incidence de son adoption sur ses états financiers.

### 3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDoT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

#### 4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Les études réalisées par l'APWD évaluent les coûts des activités de réhabilitation des terrains canadiens à 0 \$ (2020 : 0 \$) et à 4 477 \$ pour les terrains du Michigan, (2020 : 9 088 \$) pour un total de 4 477 \$ (2020 : 9 088 \$). La diminution du passif est principalement attribuable à l'enrayement de la contamination.

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière. Sur ce montant, 3 051 \$ (2020 : 7 662 \$) ont été capitalisés dans le coût du projet et 1 426 \$ (2020 : 1 426 \$) pour des terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, ont été constatés comme des charges.

#### 5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

#### 6. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 802 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L'APWD s'acquittera de ce passif au moyen de paiements en capital, qui débiteront au moment de la remise du point d'entrée canadien à l'APWD et expireront 30 ans après cette date. Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

#### (en milliers de dollars)

Paiements en capital :	
2022 à 2024	11 683
2025	35 048
2026	35 048
2027 et années suivantes	969 672
<b>Moins : Total des intérêts</b>	<b>( 476 649)</b>
Contribution du partenaire privé	574 802
Intérêts capitalisés à ce jour	37 115
Intérêts passés en charges à ce jour	8 706
<b>Passif</b>	<b>620 623</b>

#### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
<b>Coût</b>							
1 <sup>er</sup> avril 2019	851	337	858 220	64 886	7 571	58 345	990 210
Acquisitions	60	209	511 296	-	-	5 381	516 946
Paiements de transfert	-	-	( 16 761)	-	16 761	-	-
Transferts des charges payées d'avance	-	-	-	-	-	90 319	90 319
<b>31 mars 2020</b>	<b>911</b>	<b>546</b>	<b>1 352 755</b>	<b>64 886</b>	<b>24 332</b>	<b>154 045</b>	<b>1 597 475</b>
1 <sup>er</sup> avril 2020	911	546	1 352 755	64 886	24 332	154 045	1 597 475
Acquisitions	282	167	389 020	-	-	12 601	402 070
Pertes de valeur	-	-	( 4 409)	-	-	-	( 4 409)
Transferts	-	-	( 21 678)	-	21 678	-	-
Transferts des charges payées d'avance	-	-	-	-	-	95 813	95 813
<b>31 mars 2021</b>	<b>1 193</b>	<b>713</b>	<b>1 715 688</b>	<b>64 886</b>	<b>46 010</b>	<b>262 459</b>	<b>2 090 949</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
1 <sup>er</sup> avril 2019	529	318	-	-	675	308	1 830
Amortissement	110	18	-	-	3 756	1 197	5 081
<b>31 mars 2020</b>	<b>639</b>	<b>336</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 431</b>	<b>1 505</b>	<b>6 911</b>
1 <sup>er</sup> avril 2020	639	336	-	-	4 431	1 505	6 911
Amortissement	91	114	-	-	8 280	2 057	10 542
<b>31 mars 2021</b>	<b>730</b>	<b>450</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 711</b>	<b>3 562</b>	<b>17 453</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
31 mars 2020	272	210	1 352 755	64 886	19 901	152 540	1 590 564
<b>31 mars 2021</b>	<b>463</b>	<b>263</b>	<b>1 715 688</b>	<b>64 886</b>	<b>33 299</b>	<b>258 897</b>	<b>2 073 496</b>

Au 31 mars 2021, l'APWD a comptabilisé 1 715 688 \$ (2020 : 1 352 755 \$) pour les travaux de construction en cours du projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 37 115 \$ (2020 : 21 338 \$). Les composantes de projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services. Au cours de l'exercice, l'APWD a comptabilisé des charges de 96 239 \$ (2020 : 88 746 \$) liées aux coûts de l'échangeur I-75 et à l'amélioration des routes locales, y compris des intérêts de 3 701 \$ (2020 : 3 584 \$).

L'acquisition d'immobilisations corporelles susmentionnées comprend un montant de 49 486 \$ (2020 : 49 410 \$) pour des actifs et des retenues impayés au 31 mars 2021. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

Le 3 juillet 2018, l'APWD a signé un contrat-cadre de location avec le Michigan pour des propriétés en sa possession. Au cours de l'exercice de 2021, 95 813 \$ (2020 : 90 319 \$) de terrains au Michigan ont été transférés des charges payées d'avance (Note 8 - Acquisition des terrains au Michigan) aux immobilisations corporelles (Biens loués); toutes les propriétés du Michigan ont été transférées aux immobilisations corporelles au 31 mars 2021.

En 2021, l'APWD a déclaré des pertes de valeur totalisant 4 409 \$ pour ramener la valeur d'éléments d'actifs de construction en cours endommagés à leur valeur de réalisation nette. En raison de dommages matériels causés aux actifs, l'APWD a conclu que les actifs ne lui offraient aucun avantage futur.

## 8. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Assurances payées d'avance	11 701	16 588
Autres	289	203
Acquisitions de terrains au Michigan	-	65 933
Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation	-	15 363
	<b>11 990</b>	<b>98 087</b>

L'acquisition de terrains au Michigan se rapporte aux paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet qui seront loués à l'APWD pendant la durée de vie du pont. Les paiements effectués pour l'acquisition de terrains qui ne seront pas loués à l'APWD ont été comptabilisés en charges au titre de terrains au Michigan (note 11).

Lorsqu'il est impossible d'acquérir une propriété par des moyens volontaires, le MDoT acquerra la propriété par le processus d'expropriation. Les acquisitions de terrains au Michigan par expropriation correspondent aux sommes se rapportant aux propriétés dans le cadre du processus d'expropriation, qui seront louées à l'APWD par l'État du Michigan. Une fois que la Cour a attribué le titre de propriété au MDoT, le montant associé à la propriété en question est reclassé comme se rapportant aux acquisitions de terrains au Michigan.

Lorsque les terrains sont compris dans le contrat-cadre de location avec le Michigan, ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles (biens loués).

## 9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'APWD a des engagements principalement au titre de conventions d'honoraires, de location, de construction de l'infrastructure, d'exploitation et entretien ainsi que de TI et communications, d'un montant total de 4 092 444 \$ (2020 : 4 527 002 \$). Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité. Voici les paiements minimums pour les prochaines années:

(en milliers de dollars)

	Honoraires professionnels	Loyer	Construction d'infrastructures	Exploitation et entretien	TI/Communications	Total
2022	2 570	883	930 740	-	605	934 798
2023	1 510	883	853 060	-	480	855 933
2024	1 096	857	385 549	2 199	216	389 917
2025	901	828	544 608	13 686	140	560 163
2026	269	-	8 027	24 492	129	32 917
2027 et ensuite	441	-	-	1 318 275	-	1 318 716
	<b>6 787</b>	<b>3 451</b>	<b>2 721 984</b>	<b>1 358 652</b>	<b>1 570</b>	<b>4 092 444</b>

## 10. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

## 11. CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Coûts I-75	93 384	86 087
Salaires et avantages sociaux	14 911	11 872
Amortissement	10 542	5 081
Services juridiques	5 172	5 728
Assurances	5 087	5 494
Perte de valeur	4 409	-
Services professionnels	3 786	5 207
Améliorations aux routes locales	2 855	2 659
Loyer	1 012	759
Terrains au Michigan	1 002	5 638
Bureau et entretien	886	1 041
Avantages communautaires	692	478
Impôt foncier	490	541
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	240	300
Réparations et entretien	131	28
Autres	88	154
Frais de déplacement	10	356
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	-	7
	<b>144 697</b>	<b>131 430</b>

## 12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des ententes avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales applicables aux particuliers et aux entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des charges totalisant 439 \$ (2020 : 391 \$), et a consigné un financement gouvernemental de 445 750 \$ (2020 : 576 993 \$). Au 31 mars 2021, l'APWD avait consigné 31 327 \$ (2020 : 44 981 \$) en sommes à recevoir et 5 \$ (2020 : 0 \$) en créditeurs avec les entités apparentées.

L'APWD n'a aucun engagement contractuel ni aucun passif éventuel avec ses entités apparentées.

## Remboursement de crédits parlementaires

Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a demandé à ce que l'APWD rembourse 18 050 \$ en crédits parlementaires (2020 : 0 \$) qu'elle avait déjà reçus, mais non dépensés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations.

## Paiements de transfert – Recouvrements

L'APWD a recouvré un montant de 0 \$ (2020 : 7 \$) auprès du gouvernement du Canada pour l'assainissement de l'environnement effectué par l'APWD sur une partie d'une parcelle de terrain requise qui sera conservée par le gouvernement du Canada.

Dans le cadre de son processus d'acquisition de terrains, le gouvernement du Canada a convenu d'acheter une propriété d'une société de services publics en remplacement d'une autre propriété requise pour le projet du pont international Gordie-Howe. Une partie de la propriété de remplacement acquise sera fournie à l'APWD dans le cadre du projet, tandis que le reste sera conservé par le gouvernement du Canada, et fourni à la société de services publics en guise de remplacement pour la propriété utilisée pour le projet.

## Personnel de gestion clé

À l'exception des salaires et des avantages sociaux, l'APWD ne réalise aucune transaction avec son personnel de gestion clé. Les membres du personnel de gestion clé sont les personnes qui détiennent l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'APWD, y compris le personnel de la haute direction et les membres du conseil d'administration.

L'APWD reçoit également certains services à titre gracieux, par exemple la vérification de ses états financiers. Ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

## 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

### a. Juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de l'APWD, à l'exception du montant dû au partenaire privé, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

### b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La quasi-totalité du risque de crédit de l'APWD est liée à ses soldes de trésorerie. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit au 31 mars est la suivante:

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Trésorerie affectée	91 350	132 885
Trésorerie	42 343	41 324
Dépôts	59	159
	<b>133 752</b>	<b>174 368</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie est considérablement réduit du fait que la trésorerie et la trésorerie affectée sont conservées dans les comptes bancaires de l'APWD. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer. Par conséquent, elles ne répondent pas aux critères de comptabilisation à titre d'instrument financier.

#### c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Les comptes créditeurs et charges à payer et les retenues de l'APWD ne portent pas intérêt; aucun passif n'est payable sur demande. Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 3,24 %, soit le taux implicite des fonds apportés par le BNA et des paiements en capital versés par l'APWD au BNA.

Voici une estimation des échéances des passifs financiers de l'APWD :

(en milliers de dollars)

	Moins de trois mois	De trois mois à un an	Plus d'un an	Total
Montant dû au partenaire privé	-	-	620 623	620 623
Créditeurs et charges à payer	57 636	-	-	57 636
Retenues de garanties	-	1 053	142 150	143 204
	<b>57 636</b>	<b>1 053</b>	<b>762 773</b>	<b>821 463</b>

#### d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats.

Les trésoreries de l'APWD sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts de l'encaisse affectée auraient varié d'environ 1 464 \$ (2020 : 2 340 \$).

Le solde des trésoreries et les comptes créditeurs en dollars américains de l'APWD sont exposés au risque de change. Une variation de 1 % du taux de change en date du 31 mars 2021 aurait un effet net d'environ 868 \$ (2020 : 944 \$).

### 14. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre des régimes d'avantages sociaux à ses employés, à savoir un régime de retraite, un régime d'épargne non enregistré et un régime de prestations collectif. Les charges constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous:

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Régime de retraite	796	650
Régime d'avantages sociaux collectif	620	657
Régime d'épargne non enregistré	43	-
	<b>1 459</b>	<b>1 307</b>

#### a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulées et des gains relatifs aux cotisations. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Les employés doivent verser des cotisations de base équivalentes à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Aux fins de conformité avec le décret C.P. 2014-1382 (note 1), depuis le 1er janvier 2018, les cadres supérieurs ont le même plan que les employés.

#### b. Régime d'épargne non enregistré

En 2020, l'APWD a établi un régime d'épargne non enregistré pour les employés de niveau directeur et plus qui ont atteint la limite annuelle de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies. Les employés peuvent cotiser le même pourcentage que leur régime de retraite à cotisations définies ou choisir un autre pourcentage (entre 5 % et 9 %). L'APWD versera une contribution équivalente à celle des employés.

#### c. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

- i. Assurance-maladie complémentaire
- ii. Assistance-voyage en cas d'urgence
- iii. Soins dentaires
- iv. Compte de frais médicaux
- v. Assurance vie de base
- vi. Assurance vie des personnes à charge
- vii. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels
- viii. Programme d'aide aux employés

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élève à 2 500 \$ par année, comparativement à 1 000 \$ par année pour les employés.

#### 15. Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Les gouvernements du monde entier, notamment ceux du Canada, de l'Ontario, des États-Unis et du Michigan, ont donc adopté des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Bien que BNA ait fourni plusieurs avis revendiquant le droit à une compensation et à une aide en vertu de l'accord de projet (se reporter à la note 10), au 31 mars 2021, BNA n'a pas justifié ces droits à une compensation. La situation est dynamique et la durée finale, l'ampleur de l'impact et tout droit à BNA qui pourrait être dû par l'APWD aux termes de l'accord de projet ne sont pas connus à l'heure actuelle.

#### 16. État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## À la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (l'« APWD ») pour la période close le 31 mars 2021, ainsi que des notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement ci-après les « états »).

À notre avis, les états ci-joints de l'APWD pour la période close le 31 mars 2021 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'APWD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations — Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 afférentes aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états ont été préparés afin de permettre à l'APWD de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'APWD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'APWD.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'APWD;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'APWD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'APWD à cesser son exploitation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Firyal Awada, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 25 juin 2021

# ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci-joints (les « États ») sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

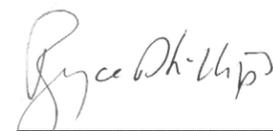
Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et le Bureau du vérificateur général du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe au Bureau du vérificateur général du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.



Bryce Phillips  
Premier dirigeant



Mike St. Amant, FCPA, FCA  
Dirigeant principal des Finances et de l'Administration

Windsor, Canada  
25 juin 2021

## ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2021

(en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Contributions canadiennes :</b>		
Solde d'ouverture (note 4)	1 607 431	889 908
Contributions canadiennes de l'année	552 839	717 523
<b>Total des contributions canadiennes</b>	<b>2 160 270</b>	1 607 431
<b>Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées :</b>		
Solde d'ouverture (note 4)	131 085	82 790
Coûts imputés de l'année	51 059	48 295
<b>Total des coûts imputés</b>	<b>182 144</b>	131 085
<b>Revenus de l'Autorité du passage :</b>		
Solde d'ouverture	(90 555)	(24 839)
Revenus annuels de l'Autorité du passage	(59 282)	(65 716)
<b>Total des revenus de l'Autorité du passage</b>	<b>(149 837)</b>	(90 555)
<b>Total des contributions canadiennes non récupérées</b>	<b>2 192 577</b>	1 647 961

# NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

## 1. ACCORD SUR LE PASSAGE ET CONTENU DES ÉTATS

Le projet du Pont international Gordie-Howe est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le Pont international Gordie-Howe seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées (les « États »).

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### a. Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

### b. Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et ont été payés ou fournis par le gouvernement du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

### c. Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

### d. Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

### e. Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

**f. Coûts liés à l'Autorité du passage**

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

**g. Coûts liés à l'Autorité internationale**

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

**h. Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées**

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement obligataire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

**i. Revenus de l'Autorité du passage**

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

**j. Contributions des organismes fédéraux des É.-U.**

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement) versées par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

**k. Contributions canadiennes non récupérées**

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date du versement ou de réception, selon le cas.

**3. COMPARABILITÉ AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'AUTORITÉ DU PASSAGE**

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières d'autres entités gouvernementales, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

**4. COÛTS EXCLUS**

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 \$ milles. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.

# SOCIALISER (À DISTANCE)

L'APWD utilise ses canaux de médias sociaux pour communiquer les progrès réalisés dans le cadre du projet du Pont international Gordie-Howe



 plus de **14 980** abonnés aux médias sociaux au total

 **58,3 %** d'augmentation du nombre d'abonnés

 **1829** abonnés totaux à YouTube et **174 300** vues totales de YouTube

 **2763** abonnés sur Twitter et **964 000** impressions

 **3493** abonnés sur Facebook et **10 241** visualisations de pages

 **5800** abonnés sur LinkedIn et **198** messages avec un taux d'engagement de **8,8 %** par message

 **1095** abonnés sur Instagram et **3486** impressions

## Communiquer avec nous

 [gordiehoweinternationalbridge.com](http://gordiehoweinternationalbridge.com)
 [info@wdbridge.com](mailto:info@wdbridge.com)

 @GordieHoweBrg
  @GordieHoweBridge
  [YouTube.com/GordieHoweBridge](https://www.youtube.com/GordieHoweBridge)
 @GordieHoweBrg
  WDBA-APWD

 3201 rue Sandwich Windsor (Ontario) N9C 1A8 1-844-322-1773
  7744 W Vernor Hwy. Detroit (Michigan) 48209 1-844-322-1773
  100 ave Ouellette, bureau 400 Windsor (Ontario) N9A 6T3 519-946-3038

« Les médias sociaux nous permettent de nous rapprocher de nos communautés et d'informer les gens de la progression du projet. »

*Heather Grondin, Vice-présidente des affaires générales et relations extérieures*



**WDBA APWD**  
WINDSOR-DETROIT BRIDGE AUTHORITY | AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DETROIT

